

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00932 Numéro SIREN : 914 445 556 Nom ou dénomination : 4ME Conseil

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2024 sous le numéro de dépôt 4627

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (19 mois)	Exercice précédent Néant
-------	---	-----------------------------

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	789,99		789,99	0,99		
Clients et comptes rattachés	31 581,10		31 581,10	39,73		
Autres créances	206,40		206,40	0,26		
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	46 913,56		46 913,56	59,02		
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	79 491,05		79 491,05	100,00		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	79 491,05		79 491,05	100,00		

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (19 mois)	Exercice précédent Néant
--------	---	-----------------------------

Capital social ou individuel (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	1,26		
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	52 119,29	65,57		
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	53 119,29	66,82		
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 247,40	1,57		
Autres dettes	25 124,36	31,61		
Produits constatés d'avance				
DETTES	26 371,76	33,17		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	79 491,05	100,00		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/06/2022 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023		Exercice précédent Néant		Variation %	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services		102 076,03	100,00			102 076	N/S
Chiffres d'Affaires Nets		102 076,03	100,00			102 076	N/S
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		102 076,03	100,00			102 076	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approy.)							
Autres achats et charges externes		33 644,59	32,96			33 644	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés		515,00	0,50			515	N/S
Rémunérations du personnel		4 850,00	4,75			4 850	N/S
Charges sociales		1 750,10	1,71			1 750	N/S
Dotations aux amortissements							
Dotations aux provisions							
Autres charges		0,05	0,00				
Total des charges d'exploitation		40 759,74	39,93			40 759	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		61 316,29	60,07			61 316	N/S
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		61 316,29	60,07			61 316	N/S
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		9 197,00	9,01			9 197	N/S
Total des Produits		102 076,03	100,00			102 076	N/S
Total des Charges		49 956,74	48,94			49 956	N/S
RÉSULTAT NET		52 119,29	51,06			52 119	N/S
Bénéfice							
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							



4ME Conseil
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1C rue Gustave Flaubert
54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY
914 445 556 RCS NANCY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 MAI 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 52 119,29 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	52 119,29 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Solde	52 019,29 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	14 286,00 euros
Soit environ 1,43 euros par action	
Le solde	37 733,29 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 37 733,29 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juin 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 286,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' followed by a flourish, positioned below the text 'La Présidente'.